



Paris, le 7 décembre 2009 - N° 304/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes français (Outward FATS)

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, INSEE, Direction des statistiques d'entreprises, Département « Répertoires, Infrastructures et statistiques Structurelles »

Au cours de sa réunion du 23 novembre 2009, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes français (Outward FATS).

L'objectif de cette enquête est de collecter des informations auprès des têtes de groupes en France sur leurs filiales étrangères. Elle est menée dans le cadre du règlement européen FATS n° 716/2007 du 20 juin 2007. Une enquête pilote a été réalisée courant 2009. Les résultats ont été transmis à Eurostat.

Cette enquête intègre trois variables : chiffres d'affaires, effectifs, nombre de filiales à fournir obligatoirement pour la France, à compter de 2011 sur l'année de constat 2009. Outre ces trois variables, l'enquête portera sur des variables additionnelles demandées dans l'enquête pilote, notamment les coûts de personnel et l'investissement corporel.

Comme pour l'enquête pilote, le secteur bancaire est exclu du champ de l'enquête ainsi que les activités agricoles.

Cette enquête s'appuiera sur l'information existant dans la base de données sur les liaisons financières Lifi ainsi que sur l'expérience acquise au travers de l'enquête pilote 2009. Environ 2 500 groupes seront concernés. La collecte aura lieu en mai 2010 France entière (y compris les DOM).

Un comité de concertation sera composé de représentants de groupes, des organisations professionnelles représentatives et des représentants d'utilisateurs.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.